

Régulièrement convoqué le 12 octobre 2021 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, en mairie d'Étel ce jour, le mardi 19 octobre 2021 à 14 heures 00 minutes

Titulaires Présents : C. DELAPORTE, G. GOUARIN, MC LE QUER, S. LEMOULINIER, M. LE RAY, S. LOHEZIC, A. PESSEL, E. PIGEON, A. PINARD, D. RIGUIDEL

Suppléants Présents : /

Pouvoirs : S. LE CHAT titulaire empêchée donne pouvoir à A. PESSEL

G. PIERRE titulaire empêché donne pouvoir à MC. LE QUER

Assistent également à la réunion :

Anthony HAMEL, Directeur du syndicat mixte

Christophe LE PIMPEC, Directeur adjoint du syndicat mixte

Le Président fait l'appel et constate le quorum.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2021

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin dernier.

Lignes directrices de gestion

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des Emplois, des effectifs et des Compétences)
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical DECIDE de mettre en œuvre les lignes directrices de gestion du syndicat mixte tels que présentées pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, d'AUTORISER M. le Président à signer tout document y afférent.

Financement d'un projet artistique par an

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président

Dans sa volonté de transmission aux générations futures, le syndicat mixte mène depuis plusieurs années une collaboration étroite avec les services de l'Education Nationale, il accompagne notamment les écoles du territoire dans la mise en place d'Aires Marines Educatives (AME). Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'enjeu 3, axe stratégique 10 : « Mon école du Grand Site » du programme d'actions 2019-2024 du Grand Site de France.

Au cours de ces dernières années, le syndicat mixte a financé des intervenants artistiques pour la mise en place de projets pédagogiques (un ou deux projets par an, avec une rotation entre les écoles). Cette approche pédagogique sensible par les arts est complémentaire à d'autres approches plus scientifiques et permet de renforcer la compréhension des élèves sur les interactions qui existent entre les paysages, la nature et les activités humaines.

Ce dispositif est apprécié par les élèves et leurs enseignants, aussi afin de maintenir cette dynamique, il est proposé de maintenir le financement de projets artistiques jusqu'à la fin du programme du label Grand Site de France soit jusqu'en 2024.

Les prestations concernées comprennent les interventions en classe, le matériel et les éventuelles productions, elles sont estimées à 2 000 € maximum par an (hors financement complémentaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical VALIDE la prise en charge d'intervenants artistiques dans le cadre de projets pédagogiques pour un montant de 2 000€ maximum par an (hors financements complémentaires), sur les années scolaires jusqu'en 2024, DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2022, 2023 et 2024.

Modification des statuts du syndicat mixte

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président

Les statuts du syndicat mixte ont été adoptés par arrêté préfectoral le 15 avril 2013 et n'ont pas été révisés depuis cette date. Or en 8 ans, le syndicat mixte a évolué et a notamment obtenu le label Grand Site de France le 24 décembre 2018 sous l'appellation Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Sur proposition du Président, il est envisagé d'apporter des compléments et des précisions à ces statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, APPROUVE la modification des statuts tels que présentés, SOLLICITE les organes délibérants des membres du syndicat mixte afin qu'ils se prononcent au sujet de cette modification statutaire, PRÉCISE que sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de délibération du comité syndical, leur décision sera réputée favorable, AUTORISE la prise de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, AUTORISE M. le Président à signer tout document y afférent